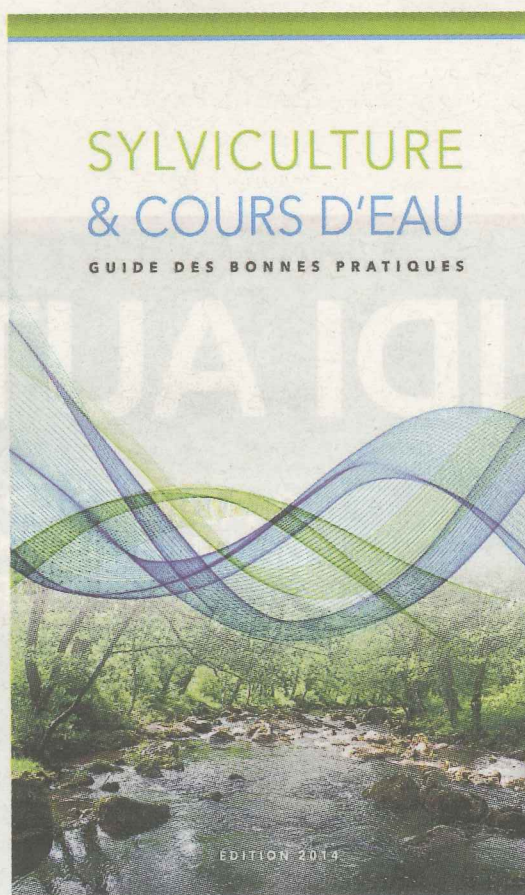


Un ouvrage didactique régional

Édité à plus de 6000 exemplaires, le Guide des bonnes pratiques « Sylviculture et cours d'eau » est un ouvrage concret, riche en illustrations...

Véritable outil pratique, il identifie les acteurs présents en Limousin pouvant apporter des conseils à chacune de ces étapes. Il a été envoyé aux différentes parties prenantes de la filière forestière en Limousin et notamment à ceux intervenant sur le terrain. C'est un ouvrage technique et pédagogique à la disposition de tous. Sa version électronique est accessible sur le site internet des services de l'État en Corrèze à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-filiere-bois/Forêt-Filières-Bois/Sylviculture-et-milieux-aquatiques>. En Limousin, comme ailleurs en France, les activités humaines, par leur étendue et leur intensité, peuvent nuire aux milieux aquatiques et, au final, empêcher ou réduire certains usages de la ressource en eau et des milieux naturels (eau potable, pêche, tourisme...).



OBJECTIFS

Les activités sylvicoles, selon les techniques utilisées, peuvent elles aussi porter atteinte aux milieux aquatiques et par voie de conséquence léser les activités dépendantes de ces milieux.

Conscients de ce problème, les acteurs des milieux forestiers et aquatiques ont engagé, depuis plusieurs années, des démarches pour réduire ou supprimer ces effets négatifs tout en maintenant l'activité forestière qui participe à l'économie de la région Limousin.

ORIGINES

En 2011, en Corrèze, un groupe de travail, intitulé « sylviculture et milieux aquatiques » a été créé. Il réunit différentes parties prenantes de la forêt et des milieux aquatiques. Il comprend des structures privées et publiques, avec des compétences territoriales intercommunales, départementales ou régionales

(collectivités locales, services et établissements publics de l'État, syndicats et groupements de propriétaires forestiers, associations professionnelles de scieurs, d'exploitants, d'entrepreneurs...).

Piloté par la direction départementale des territoires de la Corrèze qui le co-anime avec la communauté de communes des gorges de la haute Dordogne, qui l'avait initié sur son territoire, il s'est fixé deux objectifs opérationnels : réaliser un guide des bonnes

pratiques et accompagner les acteurs du territoire pour que ces bonnes pratiques soient mises en oeuvre sur le terrain (en collaboration avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles de Meymac, des formations gratuites sont organisées pour informer, expliquer et montrer sur le terrain les bonnes pratiques indiquées dans le guide - 2 ont déjà eu lieu en 2014 et 4 autres sont prévues en 2015).